

Une journée à l'école de la Monne

Un petit rappel pour bien comprendre :

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | |
|----------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| ACCUEIL DU MATIN | ACCUEIL DU MATIN | ACCUEIL DU MATIN | ACCUEIL DU MATIN | ACCUEIL DU MATIN | |
| TEMPS DE CLASSE | TEMPS DE CLASSE | TEMPS DE CLASSE | TEMPS DE CLASSE | TEMPS DE CLASSE | |
| PAUSE DEJEUNER | PAUSE DEJEUNER | DEJEUNER DU MERCREDI | PAUSE DEJEUNER | PAUSE DEJEUNER | |
| TEMPS DE CLASSE | TEMPS DE CLASSE | ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES DU MERCREDI | TEMPS DE CLASSE | TEMPS DE CLASSE | |
| TAP CE1/CE2 CE2/CM1 CM2 | CLASSE PS MS GS CP/CE1 | | TAP PS MS GS CP/CE1 | CLASSE CE1/CE2 CE2/CM1 CM2 | TAP PS MS GS CP/CE1 |
| ACCUEIL DU SOIR | ACCUEIL DU SOIR | | ACCUEIL DU SOIR | ACCUEIL DU SOIR | |

- **ECOLE DE LA MONNE** : Horaires : PS/MS/GS/CP/CE1 lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30/11h30

Lundi et jeudi : 13h30/16h30, mardi et vendredi : 13h30/15

CE1/CE2/CM1/CM2 : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30/11h30

Lundi et jeudi : 13h30/15h, mardi et vendredi : 13h30/16h30

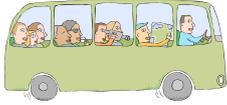
Directrice Aline BEAULIEU
ecole.st-saturnin.63@ac-clermont.fr
 tel : 04 73 39 00 59

- **SIVOS** : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire : regroupement des communes de Saint-Saturnin, Cournols, Olloix pour gérer l'école de la Monne, la cantine et les transports

Président : Julien ADAMI
sivos.ecoledelamonne@orange.fr
 Tel : 04 73 78 33 33

- **CLSH** : Centre de Loisirs Sans Hébergement, association loi 1901, géré par des parents bénévoles pour les activités autres que scolaires.

Directrice Geneviève SECHAUD
Clsh.saint-saturnin@wanadoo.fr

| De 7h30 à 8h20 (tous les matins) | | |
|---|---|--|
| <p>Mon enfant vient au centre de loisirs, il est sous la responsabilité du CLSH</p>  | <p>Mon enfant prend le bus :il est sous la responsabilité du SIVOS,</p>  | <p>Mon enfant vient à l'école à 8h20. Il est sous la responsabilité de la directrice</p>  |

| De 11h30 à 13h20 (le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi pour toutes les classes) | |
|---|--|
| <p>Mon enfant rentre chez lui (s'il est en maternelle seule une personne inscrite sur la fiche de renseignement distribuée en début d'année est habilitée à venir le chercher devant la porte de sa classe côté cour des maternelles)</p>  | <p>Ou il mange à la cantine, il est sous la responsabilité du CLSH</p>  <p><i>Le mercredi si votre enfant mange à la cantine soit vous pouvez venir le chercher à 13h30 soit vous pouvez l'inscrire au CLSH de 13h30 à 18h30.</i></p> |

Pour les classes de maternelle et CP/CE1 : Il est en classe le mardi et vendredi de 13h20 à 15h, le lundi et jeudi de 13h20 à 16h30. A ces horaires-là il est sous la responsabilité de la directrice de l'école Aline BEAULIEU.

Pour les classes de CE1, CE2/CM1, CM1/CM2 : Il est en classe le lundi et jeudi de 13h20 à 15h, le mardi et le vendredi de 13h20 à 16h30. A ces horaires-là il est sous la responsabilité de la directrice de l'école Aline BEAULIEU

| De 15h à 16h30 (le mardi et vendredi pour les classes de PS/MS, MS/GS et CP/CE1), le lundi et jeudi pour les classes de CE1/CE2, CE2/CM1, CM2) | | |
|---|---|---|
| <p>Il rentre chez lui (s'il est en maternelle seule une personne inscrite sur la fiche de renseignement distribuée en début d'année est habilitée à venir le chercher devant la porte de sa classe côté cour des maternelles), pour les autres classes il est accompagné par son enseignante à la sortie de l'école côté hall.</p>  | <p>Il est inscrit aux TAP, un animateur vient le chercher dans la classe, il est sous la responsabilité du CLSH</p>  | |
| A 16h30 | | |
| <p>Il rentre chez lui (s'il est en maternelle seule une personne inscrite sur la fiche de renseignement distribuée en début d'année est habilitée à venir le chercher devant la porte de la classe du milieu côté cour des maternelles), pour les autres classes il est accompagné par un animateur à la sortie de l'école coté hall.</p>  | <p>Il est inscrit au CLSH, un animateur l'emmène dans la salle d'activités du CLSH</p>  | <p>Il prend le bus, un animateur l'accompagne dans le hall où il est pris en charge par deux animateurs du CLSH jusqu'à la montée dans le bus Il est sous la responsabilité du SIVOS,</p>  |